



## COMMUNE DE SARREWERDEN

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

### PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU : 31 MAI 2023**

Nombre des conseillers élus : 15  
Conseillers en fonction : 14  
Conseillers présents : 11  
Date de convocation : 24 mai 2023

Sous la présidence de	M. TAESCH Jean Joseph, Maire
Les Maires délégués	M. WEBER Sylvain - MUHLMANN Lucien
L'Adjoint	M.SCHNEIDER Francis
Les Conseillers	MM. ADAM Christophe - ADAM Thierry - DILLENSCHNEIDER Stéphan- BACH Arnaud- RIEGER Frédérique - LECOMTE Sylvie - MANNNS Daniel
Absents excusés	GEIN Frédéric
Absents avec procuration	Mr PFAADT Jérôme donne procuration à Mr MUHLMANN Lucien - Mme STOEENNER Célestine donne procuration à Mme RIEGER Frédérique

### **ORDRE DU JOUR**

- 1° - Approbation du Conseil Municipal du 11 Avril 2023.
- 2° - Modification Budgétaire
- 3° - Attribution des différents marchés pour la Micro Crèche.
- 4° - Présentation de l'accessibilité de l'Hôtel-Entreprise.
- 5° - Pouvoir au Maire pour engager les demandes de subventions et de permis pour l'Hôtel-Entreprise.
- 6° -Demande de permis de démolition concernant la maison BIEBER, 15 rue de Sarrewerden à Zollingen.
- 7° - Décompte du RPID.
- 8°- Passage de l'instruction comptable M14 à celui de M57.
- 9°- Travaux forestiers.
- 10°- Logements 25, rue des remparts.

Le Maire donne lecture du Procès-Verbal du dernier Conseil Municipal en date du 11/04/2023. Le Conseil Municipal l'approuve et procède à sa signature.

## 1° - Approbation du Conseil Municipal du 11 avril 2023

Le Maire donne lecture du Procès-Verbal du dernier Conseil Municipal en date du 11/04/2023. Le Conseil Municipal l'approuve et procède à sa signature

## 2° - Modifications Budgétaires

Le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité de prendre les décisions modificatives suivantes :

- ❖ **Pour le dépassement Budgétaire de 400€ correspondant à la Facture « Couleur du zèbre »**

<b>DEPENSES</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>	11 135.50	11 135.50
011.Charges à caractère général	0.00	11 135.50
6281.Concours divers	0.00	11 135.50
042.Opération d'ordre entre section	11 135.50	0.00
6811.Dot.amort.immo	11 135.50	0.00
<b>INVERSTISSEMENT</b>	400.00	400.00
20.Immobilisation incorporelles	400.00	0.00
2051.Concessions,droits si	400.00	0.00
128.Acquisition matériel	400.00	0.00
	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

- ❖ **Pour saisir les Amortissements Fibre Optique et PLU**

<b>RECETTES</b>		
<b>INVERSTISSEMENT</b>	11 135.50	11 135.50
040.Opérations d'ordre entre section	11 135.50	0.00
2802.Frais doc. urba.	3 243.00	0.00
OFPI . Opération financière	3 243.00	0.00
2804122.Région:Bat.	7 892.50	0.00
OFPI.Opération financière	7 892.50	0.00
13.Subventions d'investissement	0.00	11 135.50
1328.Autres	0.00	11 135.50
126.Tvx Batiment	0.00	11 135.50
	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte la proposition de Maire.

### **3° - Attribution des différents marchés pour la Micro Crèche**

Le Maire présente au Conseil Municipal la liste des Entreprises retenues pour effectuer les travaux concernant la construction d'une Micro Crèche en extension de logement existant au 25, rue des remparts à Sarrewerden.

➤ LOT N°1 : AMENAGEMENT EXTERIEURS/VRD ➔ ETS IRION :	128 000 €
➤ LOT N°2 : GROS ŒUVRE/DEMOLITION ➔ ETS IRION :	188 000 €
➤ LOT N°3 : ETANCHEITE ➔ ETS C.C.M :	42 544.14 €
➤ LOT N°4 : MENUISERIE EXT. ALU ➔ ETS SCHMITT :	54 086 €
➤ LOT N°5 : ISOLATION EXT. ET ENDUIT ➔ ETS DECOPEINT :	30 779 €
➤ LOT N°6 : PLATRERIE/FAUX-PLAFOND ➔ ETS MP BATIMENT :	31 212.35 €
➤ LOT N°7 : ELECTRICITE ➔ ETS BRION :	47 000 €
➤ LOT N°8 : CHAUFFAGE/VENTILATION/SANITAIRE ➔ ETS TAESCH :	117 518 €
➤ LOT N°9 : CHAPE CARRELAGE ➔ ETS A. PRINZ :	15 992.08 €
➤ LOT N°10 : MENUISERIE INTERIEURE ➔ ETS JUNG & FILS :	31 944.62 €
➤ LOT N°11 : PEINTURE ➔ ETS HORNBERGER :	16 873.16 €
➤ LOT N°12 : SOL SOUPLE ➔ ETS STRASOL :	11 268.98 €
➤ LOT N°13 : SERRURERIE ➔ ETS SERRURERIE MOSELLANE :	9 522 €

Le Conseil Municipal approuve cette sélection à l'unanimité.

### **4° - Présentation de l'accessibilité de l'Hôtel-Entreprise / Mairie**

Suite au refus du permis de construire et d'aménagement de l'actuelle Mairie, le Maire présente au Conseil Municipal un projet de transfert dans les locaux vacants de l'Hôtel-Entreprise, ainsi que les plans et les travaux envisagés par l'architecte Mr Moncel concernant le projet de l'accessibilité de l'Hôtel-Entreprise / Mairie.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les plans et les travaux.

### **5° - Pouvoir au Maire pour engager les demandes de subventions et de permis pour l'hôtel- Entreprise / Mairie**

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré à l'unanimité, autorise ce dernier à engager les demandes de subventions et de permis de construire pour l'Hôtel-Entreprise / Mairie.

### **6° - Demande de Permis de démolition concernant la maison BIEBER, 15 rue de Sarrewerden à Zollingen**

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de prendre les mesures afin d'obtenir le Permis de démolition concernant la maison BIEBER, 15 rue de Sarrewerden à Zollingen, et propose un Devis de l'entreprise BECK pour effectuer les travaux.

Le Conseil Municipal approuve et autorise unanimement le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents s'y afférents.

#### **7°- Décompte du RPID**

Le Maire expose la répartition intercommunal des charges de fonctionnement pour le RPID.

- ✓ Le décompte selon prorata du nombre d'élèves par commune :
  - DIEDENDORF avec 25 élèves : 21 323.02€
  - WOLFSKIRCHEN avec 20 élèves : 17 058.42€
  - SARREWERDEN avec 51 élèves : 43 498.96 €

La différence par rapport aux décomptes transmis concernant la participation aux frais de scolarité demandée aux communes extérieures pour l'année scolaire 2021/2022 :

➤ Commune de DIEDENDORF :

- ◆ 7 436.31 € en faveur de la Commune de Sarrewerden
- ◆ 7 338.10 € en faveur de la Commune de Wolfskirchen

Le Conseil Municipal charge le Maire de demander la contribution des frais liés à la scolarité 2021/2022 à la Commune de Diedendorf.

#### **8°- Passage de l'instruction comptable M14 à celui de M57**

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est envisagée au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Maire propose d'adopter la nomenclature M57 à compter de cette année 2023, cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la Commune, appliquant précédemment la nomenclature M14

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

1. Autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Commune
2. Autorise la mise en application du compte financier unique pour les mêmes budgets
3. Autorise M le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

#### **9° - Travaux forestiers**

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme des travaux d'entretien à effectuer dans les trois forêts communales de Sarrewerden, Bischtroff-sur-Sarre et Zollingen au cours de l'année 2023.

Le Conseil après délibération, à l'unanimité de ses membres, décide d'accepter les travaux sylvicoles et reporte les travaux d'infrastructures sur 2024.

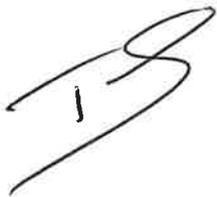
**10° - Logement 25, rue des remparts**

Le Maire soumet au Conseil Municipal une demande de rafraichissement des trois salles de bains des futurs logements au 25, rue des remparts à Sarrewerden.

Le Maire présente un Devis de l'entreprise TAESCH de Sarre-Union.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les travaux.

Le Maire :



Les Conseillers :



Handwritten signatures of the council members, including several instances of "M. Müller P." and other illegible signatures.